



# FICHER CENTRAL DES SINISTRES AUTOMOBILES

Le Fichier central des sinistres automobiles (FCSA) est une base de données consignnant tous les sinistres automobiles survenus au cours des six dernières années pour chaque détenteur de permis de conduire au Québec. L'assureur peut consulter les données inscrites au FCSA et les utiliser pour établir la prime lors de l'émission ou du renouvellement d'un contrat d'assurance automobile.

Le titulaire d'un permis de conduire a en tout temps le droit de demander son relevé de dossier de sinistres et, le cas échéant, de faire corriger les données contenues dans son propre dossier afin qu'elles reflètent le dossier chez l'assureur.

## IMPORTANT

Afin d'éviter tout délai dans le traitement de votre demande, veuillez prendre note des consignes suivantes :

- Vous devez signer le formulaire.
- Vous devez joindre au présent formulaire une **photocopie de votre permis de conduire** indiquant clairement votre nom, votre adresse et votre numéro de permis de conduire.

## Marche à suivre

### 1. Demande de consultation

Pour obtenir le relevé de votre dossier de sinistres automobiles du FCSA, vous devez :

- Compléter les **sections A, B** du présent formulaire.
- Nous retourner le formulaire original en compagnie d'une **photocopie de votre permis de conduire** à l'adresse suivante :

**FICHER CENTRAL DES SINISTRES AUTOMOBILES**  
**1981, avenue McGill College, bureau 620**  
**Montréal (Québec) H3A 2Y1**

Vous recevrez votre relevé de dossier **dans un délai de 30 jours suivant la réception de votre demande.**

Après réception, si vous avez des questions ou si vous désirez faire vérifier les données qui y sont consignées, veuillez contacter l'agent du FCSA qui a traité votre demande.

### 2. Demande de correction

Pour faire corriger des renseignements contenus dans votre dossier de sinistres automobiles au FCSA, vous devez :

- Compléter les **sections A, B et C** du présent formulaire. N'oubliez pas d'indiquer les renseignements pour lesquels vous demandez une correction **à la section C.**
- Nous retourner le **formulaire original** en compagnie d'une **photocopie de votre permis de conduire** à la même adresse que celle mentionnée ci-dessus.

Vous recevrez d'abord votre relevé de dossier de sinistres tel qu'il apparaît au FCSA à la date de votre demande. La réponse à votre demande de correction vous parviendra **dans un délai de 30 jours suivant sa réception.**

**Pour toute information, veuillez communiquer avec le**  
**Centre d'information sur les assurances :**  
**514 288-4321 (Montréal et les environs) ou 1 877 288-4321 (ailleurs au Québec)**